
DSP fourrière automobile
Synthèse du rapport annuel d'activité 2014
Période d'activité du 1^{er} août au 31 décembre 2014

Présentation générale

Contrat effectif depuis le 1^{er} août 2014, pour une durée de 5 ans.

Titulaire : CTDA

Siège social : 12 rue Sigmund Freud 69120 Vaulx en Velin

Caractéristiques principales du contrat

- Deux sites mis à disposition par la Ville de Lyon :
 - Rue Pierre Sépard, Lyon 7^e
 - site Fromont à Vaux-en-Velin
- Enlèvements assurés 7/7j et 24/24h
- Le délégataire agit sur ordre de l'officier de police judiciaire compétent sur le territoire de la Ville de Lyon pour assurer les enlèvements des véhicules en infraction et leur transport sur le lieu de stockage. Il gère ce stockage, procède à la restitution des véhicules et à l'encaissement des frais de fourrière.
- Le délégataire assume les risques et profits de l'exploitation ; sa rémunération est essentiellement constituée des paiements des automobilistes pour les enlèvements et la garde des véhicules.
- Le délégataire verse à la Ville une contribution composée d'une part fixe et d'une part variable assise sur le CA.
- La Ville assure le contrôle des prestations réalisées.

Activité

7668 véhicules traités dont :

- 429 véhicules restitués sur places ;
- 193 véhicules déplacés ;
- 7046 véhicules mis en fourrière.

Taux d'efficacité : 83% (minimum de 89% prévu au contrat)

Bilan financier

Début du contrat de délégation le 1^{er} août 2014

Rapport Résultat / CA : - 0,67 %

Redevance versée à la Ville : 41 667 €